
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 26 novembre 2025 à 10 h 30
Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard**

PRÉSENCES :

Madame Danielle MYRAND, Mairesse d'arrondissement
Madame Julie FORGUES, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Richard BELANGER, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Christopher LITTLE, Conseiller d'arrondissement (**PARTICIPATION À DISTANCE**)
Monsieur Alain WILSON, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement,
Monsieur Trevor LANE, Directeur des travaux publics,
Madame Clara MICHAUD, Analyste de dossiers
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement,
Madame Marie-Claude OUELLET, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et des relations
avec les citoyens
Monsieur Jonathan ST-LOUIS, Chef de division - ressources financières et matérielles

AUTRE ABSENCE :

Monsieur Sylvain PROVENCHER, Directeur du l'aménagement urbain et de la Sécurité publique

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

10 - Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement déclare la séance ouverte à 10 h 30.

CA25 28 195

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du mercredi 26 novembre 2025, 10 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10 - Période de questions du public

Aucune question n'a été posée par le public.

10 - Période de questions des membres du conseil

Aucune question n'a été posée par les membres du conseil.

CA25 28 196

Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (exercice financier 2026) (CA28 0088).

Avis de motion est donné par la mairesse d'arrondissement madame Danielle Myrand de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (exercice financier 2026) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.01 1252714014

CA25 28 197

Adopter le Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2026 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0087).

ATTENDU l'avis publié sur le site internet de l'arrondissement pour l'avis de motion du règlement, en date du 10 novembre 2025;

ATTENDU l'avis de motion donné du règlement à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 18 novembre 2025 par sa résolution CA25 28186;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 18 novembre 2025 par sa résolution CA25 28186;

ATTENDU l'avis publié sur le site internet de l'arrondissement pour l'adoption du règlement, en date du 18 novembre 2025;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter avec modifications, le Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2026 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0087).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1256983007

CA25 28 198

Levée de la séance

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du mercredi 26 novembre 2025, à 10 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Madame la mairesse d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Danielle MYRAND
Mairesse d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 décembre 2025.